



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
22 Septembre 2015



Date d'affichage  
22 Septembre 2015



Nombre de conseillers



|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 29 |
| Présents    | 22 |
| Votants     | 28 |

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2015 A 20 H 30**

**La séance est présidée  
par Madame Sylvie BUTIN, Maire.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – WALTER – LANGE – JANSON - DUBOIS – JAUMAIN - VIRASSAMY  
PADEYEN – BIEN – EL ATTAR – MINJEAU - MAURY  
Messieurs GAUMONT - BRUNI – CHANTIER – HATAT – CHAUFFERT – DOMANGE -  
MARTINEZ RODRIGUEZ – FERREIRA – PIGNY - CHERRONNET - MAÏDA

**ÉTAIT EXCUSE :**

Monsieur Philippe ELIOT

**POUVOIRS :**

Monsieur François GAGNETTE à Madame Sylvie BUTIN  
Madame Rose-Marie LAINÉ à Madame Muriel JAUMAIN  
Madame Anne Marie LAQUIEZE à Madame Sylvie LANGE  
Madame Véronique MATHIEU à Monsieur Patrick DOMANGE  
Madame Martine LIBANY à Monsieur Jacky CHANTIER  
Monsieur Brice EVRARD à Madame Sophie WALTER

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Bertrand CHAUFFERT a été désigné secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 24 Juin 2015 a été approuvé à l'unanimité

**N° 15.1470 – OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

## **N° 15.1470 – OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

Suite à la fusion des Communautés de Communes de l'Euport, de Jâlons (à l'exception de Pocancy), de la région de Condé-sur-Marne et la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la nouvelle agglomération a voté ses statuts le 9 janvier 2014. Adoptés à la majorité des conseils municipaux des Communes membres, ces statuts ont été entérinés par arrêté du préfet de la Marne.

Au terme des réflexions des Groupes de Travail et des arbitrages en Conseil des Maires, la Communauté d'Agglomération a proposé de modifier ses statuts afin de :

- Restituer aux 14 communes de l'agglomération historique, l'entretien (fonctionnement) du réseau pluvial, jusqu'ici assuré par la Communauté (les communes assuraient la charge d'investissement de cette compétence).

➤ *La compétence facultative « Curage, entretien et fonctionnement des réseaux d'eaux pluviales » est retirée des statuts.*

- Inscrire la compétence Aménagement Numérique du Territoire dans les statuts de l'agglomération, afin qu'un projet d'initiative publique permette de doter la partie plus rurale de l'agglomération (25 communes), d'un équipement numérique de qualité (carence de l'initiative privée).

➤ *La compétence facultative « Aménagement numérique du territoire : établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications à très haut débit, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées » est insérée dans les statuts.*

Aux termes de l'article L.5211-20 du CGCT, notre Conseil Municipal dispose, à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire à chaque Commune membre, d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces statuts.

A défaut de réponse dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

### **Le Conseil Municipal,**

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté d'approbation des statuts du Préfet de la Marne en date du 11 décembre 2014,
- Vu l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Locales,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 juin 2015 notifiée à notre commune en date du 9 Juillet 2015,
- Vu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

⇒ **APPROUVE** les statuts de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne tels que figurant en annexe.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

|            |    |
|------------|----|
| Pour       | 28 |
| Abstention | 0  |
| Contre     | 0  |

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie **le 1<sup>er</sup> Octobre 2015.**

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN